

intérêts canadiens français et que sa présence est une preuve de mes propres dispositions envers les gens de sa race. Sa conduite a été admirable. Il a fait preuve d'énergie, de fermeté, de désintéressement et de patriotisme, et ses principes aussi bien que ceux de M. Daly et de M. Draper sont tout à fait satisfaisants. Les autres arrangements pour la formation du Conseil et la nomination aux charges vacantes sont suspendus jusqu'à ce que les plans pour l'adhésion de canadiens du Bas-Canada nous apportent de l'aide de ce côté et jusqu'à ce que le parti réformiste du Haut-Canada ait conclu certains arrangements en voie de négociation. Ces délais et ces précautions qui, en tout autre temps, seraient inutiles, sont prescrits par la nécessité urgente de s'assurer, si cela est possible, une majorité dans le Parlement, ce qui ne peut s'effectuer qu'en satisfaisant les trois partis déjà désignés, ou au moins un certain nombre de leurs membres.

" Quand j'aurai fait les arrangements nécessaires, j'assemblerai le Parlement, que j'aie ou non une majorité pour soutenir le gouvernement. S'il y a d'abord une majorité, je me flatte que nos mesures seront telles qu'elle ne pourra que s'accroître par la suite. Si le gouvernement est en minorité et que la majorité mette des entraves à l'expédition des affaires, je n'aurai plus qu'à dissoudre le Parlement. Après l'élection, s'il y a une majorité en faveur du gouvernement, rien n'empêchera les affaires de marcher régulièrement. Dans le cas contraire, si on cherche à embarrasser le gouvernement, et à m'imposer les hommes qui ont déjà résigné, tout ce que je puis prévoir à présent, c'est que je ne me soumettrai pas à une opposition fâcheuse, et que je ne souffrirai pas qu'on m'impose des hommes en qui je ne puis avoir confiance. Je me trouverai, si cela arrive, en collision avec la Chambre d'Assemblée, sans avoir l'espoir de sortir d'embarras par une nouvelle dissolution. La majorité se trouvera alors exaspérée contre moi personnellement, et je devrai être rappelé pour mettre la paix dans la colonie, ou le gouvernement responsable n'existera plus qu'en théorie.

" J'ai jusqu'à présent écrit sur ce sujet avec la conviction que j'avais raison de résister aux demandes de mon Conseil, et que je n'aurais pu empêcher sa résignation sans m'humilier honteusement, et prostituer la commission que je tiens de Sa Majesté. Quoi qu'il arrive, je ne regretterai pas la retraite de ministres qui, par leurs sentiments anti-britanniques, ne sauraient être les aviseurs du gouverneur d'une colonie anglaise ; *et si une majorité du Parlement est déterminée à me les imposer en cette qualité, je désespérerai de voir le Canada demeurer colonie anglaise.*